
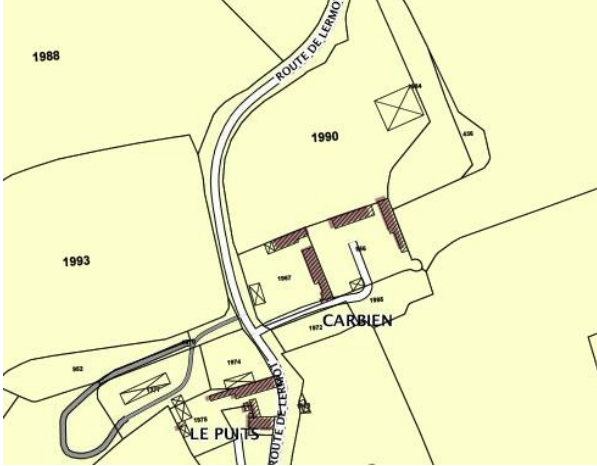


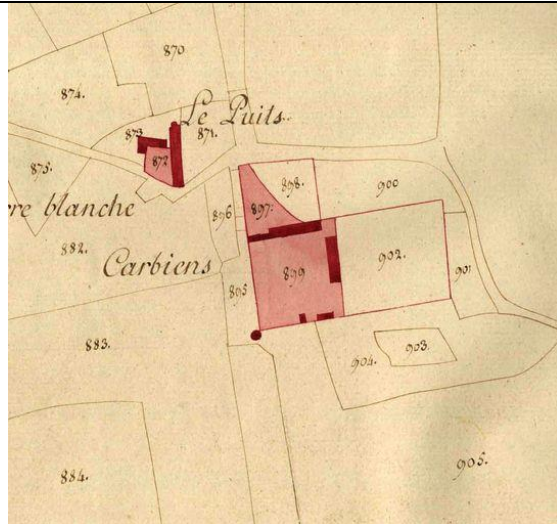


COLOMBIER DE CARBIEN					
Catégorie	01	Sous-catégorie	03	Numéro	02
28/11/2016					
Localisation					
Adresse	Carbien, route de Lermot				
Extrait Plan IGN		Cadastre			
					
Photographies					
					
Description					
<p>Ce colombier dépendait de l'ancien manoir (ou château) de Carbien. Construit en moellons de granite, il a un diamètre d'environ 7 mètres, pour une hauteur de 6 mètres. La tour est en bon état, mais elle a perdu sa toiture, et est soumise aux intempéries qui pourraient la dégrader irrémédiablement.</p> <p>Le colombier comprend environ 600 boulins, ce qui correspond à un domaine d'environ 300 hectares (cf « Concept et histoire des colombiers » ci-après). Ces boulins sont réalisés en pierre de granite bien taillée, de forme rectangulaire, chaque niveau étant construit avec des pierres plates en schiste.</p>					
Date de construction	XVIIème siècle				

Historique du site

Le domaine du manoir de Carbien, dépendant de la seigneurie de Lamballe, passe de Christophe Tournegouet à Pierre de Plédran en 1508. Jehan Guéguen devient sieur du Carbien en 1577, puis Christophe de Saint-Mélor en hérite en 1585. Il passe ensuite en 1683, par héritage, à Marie Le Chevoir, épouse de René du Bouilli de Turquant, seigneur de Bonabry. À la veille de la Révolution, Catherine du Bouilli de Turquant, veuve de Jacques Le Corgne, en est la propriétaire.

Cadastre 1812



Plan Terrier 1787



Concept et histoire des colombiers

Un colombier était à l'époque féodale un édifice destiné à loger et à élever des pigeons. Le colombier, lointain héritier du colombarium romain, est nommé plus souvent pigeonnier depuis le XVIII^e siècle mais le terme de colombier peut, dans une acception plus étroite, désigner un pigeonnier en forme de tour, généralement indépendant des autres bâtiments.

Selon « La nouvelle maison Rustique – Tome 1, 10^e édition - 1775

« Le colombier est l'une des pièces de la maison de campagne qui apporte le plus de profit. On le fait aussi grand qu'on le juge à propos, et on proportionne la profondeur, l'épaisseur et la hauteur des fondements et des murs à l'étendue de la pièce ; on donne ordinairement aux fondements la sixième partie de sa hauteur et le double de l'épaisseur des murs ; on fait chaque mur plus haut d'1/4 que le colombier n'est large, et il a pour l'ordinaire 3 ou 4 toises de diamètre dans l'œuvre.

On doit enduire le colombier de bon mortier, et le blanchir dedans et dehors. Les fenêtres doivent regarder le midi...

Un colombier a ordinairement deux ceintures en dehors, ou de pierre de taille, ou de plâtre, dont l'une règne au milieu du colombier, et l'autre au-dessous de la fenêtre. Ces deux ceintures sont pour reposer les pigeons lorsqu'ils reviennent de la campagne.

Le vrai colombier est un colombier à pied : les pigeonniers sont des volières, fuyes et volets. Il n'est ordinairement permis qu'aux seigneurs Hauts-justiciers, ou à ceux de Fief, d'avoir des colombiers à pied. Et un colombier à pied est celui qui a des boulines depuis le sommet jusqu'au rez-de-chaussée ; ainsi ceux qui n'ont pas droit feront bâtir des volières.

Il y a encore la fuye, qui est une petite volière qui se ferme avec un volet. Ceux qui n'ont pas droit de colombier ont des fuyes pour nourrir les pigeons domestiques »

Les pigeons viennent nicher, laissant la fiente que le métayer recueille pour engraisser les cultures. L'élevage, peu développé, apporte peu d'engrais, cette fiente est donc un apport

appréciable pour enrichir les terres. Le nombre d'alvéoles est réglementé et dépend de l'importance du domaine seigneurial. Produisant un excellent engrais (la colombine), les pigeons étaient vus comme une catastrophe par les cultivateurs, en particulier au moment des semences. Il était donc nécessaire d'enfermer les pigeons dans le colombier lors des semis agricoles, en obstruant les ouvertures du colombier.

Les mutations agricoles des Temps modernes, par l'introduction des cultures fourragères comme la betterave, ont condamné insensiblement l'intérêt nourricier et la rentabilité de l'élevage en colombier.

Dans les anciennes provinces de droit coutumier où posséder un colombier était un privilège réservé à la noblesse et au clergé (Normandie, Bretagne, etc.), les cahiers de doléances en demandèrent très fréquemment la suppression, ce qui sera entériné lors de la nuit du 4 août 1789.

Le pigeonnier devint, après la Révolution la partie emblématique de l'habitat paysan puisque sa construction signifiait la fin des droits seigneuriaux, celui-ci étant jusqu'alors réservé aux seules maisons nobles.

Sources informations

http://fr.topic-topos.com/colombier-hillion	http://sallevirtuelle.cotesdarmor.fr/asp/inventaire/hillion/Geoviewer/Data/html/IA22001659.html
FROTIER DE LA MESSELIERE, Henri. « Au coeur du Penthièvre : Lamballe - Jugon - Moncontour - Turnegoët. Saint-Brieuc » : Les Presses Bretonnes, 1951, p. 22, 39.	LA MOTTE ROUGE, Daniel de. « Châtellenie de Lamballe. Vieilles demeures et vieilles gens. Hénansal »: Daniel de la Motte-Rouge, 1977, p. 504.
Abbé Amicel, « Histoire d'Hillion à travers les âges »	Pierre Leron-Lesur, <i>Colombiers, pigeonniers en France</i> , éd. Massin, 1987
Yves HENRY : « Le colombier, un signe extérieur de noblesse - Essai sur les colombiers de Bretagne ». www.persée	Dominique Letellier, <i>Pigeonniers de France</i> , éd. Privat, 1998
« La nouvelle maison Rustique – Tome 1, 10 ^e édition - 1775	
Statut juridique	Privé
État	Vestiges